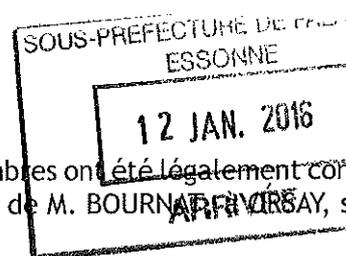


Délibération n° 2016-29

OBJET : ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	76
Présents et représentés	:	78
Votants	:	78



Le jeudi 7 janvier 2016, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 31/12/2015, s'est réuni 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
M. Guy	MALHERBE	Commune de Epinay-sur-Orge
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Anne	de ROCQUIGNY	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT-RATEAU	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau

Communauté PARIS-SACLAY

Délibération n° 2016-29

M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Mme. Denise	CHALEM	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Jean	FLEGEO	Commune de Saulx-les-Chartreux
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan

Communauté PARIS-SACLAY

Délibération n° 2016-29

M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Jean-Paul BENEYTOU pouvoir à Mme. Patricia VINCENT

Mme. Anaïs RODRIGUEZ pouvoir à M. Vincent DELAHAYE

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

DELEGUES ABSENTS

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : M. Rémi BETIN

Communauté PARIS-SACLAY

Délibération n° 2016-29

Objet : ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire,
Sur rapport de M. Michel BOURNAT.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-2 et L5211-10 ;
VU l'arrêté n° 2015063-002 du préfet de la Région Ile-de-France du 4 mars 2015 portant adoption du schéma régional de coopération intercommunale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/339 du 29 mai 2015 portant projet de périmètre pour la fusion de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/n° 718 du 02 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux commune de Verrières-le-Buisson et Wissous et création au 1^{er}/01/2016 de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

VU l'arrêté du Préfet de la région Ile-de-France du 16 décembre 2015 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » à compter du 1^{er} janvier 2016, soit 78 sièges ;

VU la délibération n° 2016-2 du Conseil communautaire du 7 janvier 2016 fixant à quinze le nombre de vice-présidents de Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

VU la délibération n° 2016-3 du Conseil communautaire du 7 janvier 2016 portant composition du Bureau communautaire ;

CONSIDERANT la volonté d'assurer une juste et équitable représentation des vingt-sept communes membres au sein du Bureau communautaire ;

CONSIDERANT que le Bureau communautaire sera composé du président, des quinze vice-présidents et de onze autres membres, soit 1 membre par commune non représentée par le président ou une vice-présidence ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'élection de chacun de ces onze autres membres au Bureau communautaire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

Communauté PARIS-SACLAY

Délibération n° 2016-29

Objet : ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Michel BOURNAT.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-2 et L5211-10 ;
VU l'arrêté n°2015063-002 du préfet de la Région Ile-de-France du 4 mars 2015 portant adoption du schéma régional de coopération intercommunale ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/339 du 29 mai 2015 portant projet de périmètre pour la fusion de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/n°718 du 02 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux commune de Verrières-le-Buisson et Wissous et création au 1^{er}/01/2016 de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

VU l'arrêté du Préfet de la région Ile-de-France du 16 décembre 2015 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » à compter du 1^{er} janvier 2016, soit 78 sièges ;

VU la délibération n°2016-2 du Conseil communautaire du 7 janvier 2016 fixant à quinze le nombre de vice-présidents de Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »;

VU la délibération n°2016-3 du Conseil communautaire du 7 janvier 2016 portant composition du Bureau communautaire ;

CONSIDERANT la volonté d'assurer une juste et équitable représentation des vingt-sept communes membres au sein du Bureau communautaire ;

CONSIDERANT que le Bureau communautaire sera composé du président, des quinze vice-présidents et de onze autres membres, soit 1 membre par commune non représentée par le président ou une vice-présidence ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'élection de chacun de ces onze autres membres au Bureau communautaire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

Communauté PARIS-SACLAY

Délibération n° 2016-29

1. DECIDE de procéder à l'élection du membre supplémentaire au Bureau au scrutin secret ;
Le candidat est : M. Jean FLEGEO
Les scrutateurs sont : Mme Ouïam HAMMAN et M. Pierre OLLIER
VU les résultats du vote :
 - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78
 - Nombre de bulletins nuls : 2
 - Nombre de bulletins blancs : 6
 - Nombres de suffrages exprimés : 70
 - Nombres de voix obtenues : 70
2. DECLARE élu membre du Bureau et installé dans sa fonction M. Jean FLEGEO.

Fait et délibéré le jeudi 7 janvier 2016
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Michel BOURNAT

